

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-137 du 26 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-six juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LECERF - V. HERMANT – G. DICKSON – M. Fr. NAWROCKI – N. CARON – F. DEHON -

MM. B. DE REU - Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Y. BONNERRE – B. VAILLANT – G. CUVILLIER – D. REBOUT- J. M. BONNART – J. Ch. DERUE - E. BURDIAC – L. ANTINORI – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – J.-M. BLAISE – M. POUILLAUDE - J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – H. BASSEZ – G. RICAUX -

Mme G. DICKSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES

M. Ch. HEMAR a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY
M. J.M. BONNART a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ

Objet : **Projet Parentalité**
 Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la compétence de la collectivité dans le domaine de la Parentalité.

A ce titre, la Communauté de Communes a présenté trois projets d'actions au titre de l'exercice 2014 pour bénéficier d'aides de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.

Il s'agit du projet « Vacances-Familles », du projet d'Animation du Jeu en Famille et d'un projet du Café des Parents.

Monsieur le Président précise que dans le cadre de la réunion du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, la collectivité a été retenue sur ces trois actions pour différentes aides.

Monsieur le Président donne lecture de la convention de financement des trois opérations qui doit intervenir, en précisant que la projet « Vacances-Familles » a été retenu pour un montant de 2 500 €, que le projet « Fête du Jeu en Famille » a été retenu pour un montant de 1 000 € et que le projet « Café des Parents » a été retenu pour un montant de 1 500 €.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'émettre un avis favorable à la convention de financement présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le projet d'actions mené par la collectivité au titre de l'exercice 2014, dans le cadre des actions de Parentalité,
- d'approuver la convention devant intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et la Collectivité pour le financement de ces trois actions,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention,
- de faire recette des sommes attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales d'ARRAS sur le budget de la Collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 26 Juin 2014 et transmission en Préfecture le 26 Juin 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 26 juin 2014 et transmission
en Préfecture le 26 juin 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES



Reçu le : 02 OCT. 2014

2014-137 - 26/06/2014

PARENTALITE - CONVENTION CAF